

que leurs parents pendant une partie au moins de la semaine de travail. Pour de nombreuses familles, la recherche d'un milieu de garde qui soit fiable et de qualité pose un perpétuel problème. D'autres s'efforcent de garder leurs enfants à la maison, à une époque où le coût de la vie augmente constamment et où un seul revenu ne suffit plus.

Bien que 63 p. 100 des mères ayant des enfants de moins de 16 ans travaillent à l'extérieur, il n'existe pas au Canada de système uniformisé de garde d'enfants. La disponibilité et la qualité des services de garde privés ou à but non lucratif varient considérablement en fonction des provinces, des régions et des moyens financiers de la famille. Les parents qui peuvent produire des reçus de frais de garde ont droit à des déductions fiscales, mais souvent, les familles ont recours à des personnes non accréditées à qui elles rendent d'autres services en échange, ou qu'elles paient en espèces sans obtenir de reçus. Elles ne peuvent donc pas toujours se prévaloir dans le calcul de leur impôt sur le revenu des déductions existantes pour frais de garde d'enfants.

Avec l'augmentation du nombre de séparations et de divorces, les foyers monoparentaux se sont multipliés. Si les enfants de familles dites "monoparentales" ont en réalité deux parents qui s'occupent d'eux et qui contribuent à leur éducation, ce sont souvent les mères séparées ou divorcées qui doivent assumer l'essentiel de la charge économique et affective de la garde des enfants. En outre, la dissolution du mariage oblige la plupart des mères à se chercher un travail pour assurer leur subsistance et celle de leurs enfants, étant donné que les juges ont tendance à ne plus accorder de pension alimentaire et que souvent, le père, s'il n'a pas la garde des enfants, cesse de verser régulièrement les montants prescrits par les tribunaux. Qui plus est, les mécanismes de contrôle instaurés pour assurer la régularité de ces versements se sont révélés inefficaces.

Les circonstances économiques et sociales ont également changé pour les enfants plus âgés. Les adolescents d'aujourd'hui restent plus longtemps chez eux que ceux de la génération précédente, car de nos jours il faut faire des études de plus en plus longues si l'on veut décrocher un emploi permanent. Si de nombreux adolescents souhaiteraient travailler à temps partiel pendant leurs études pour ne pas dépendre de leurs parents, il leur est en fait extrêmement difficile de se passer du soutien familial, compte tenu du peu de chances d'emploi qui s'offrent à un travailleur sans expérience, en cette période de chômage élevé. Comme il y a aujourd'hui plus "d'enfants" de 18 ans qui vivent chez leurs parents qu'autrefois, il convient de réexaminer le bien-fondé des programmes gouvernementaux actuels. Le gouvernement devrait-il continuer d'accorder des exonérations fiscales aux parents qui ont des enfants à charge de plus de 18 ans, ou l'aide devrait-elle être versée directement aux jeunes, à partir d'un budget différent?

Si l'État a pris en charge certaines fonctions assumées antérieurement par la famille, comme l'éducation et la protection des jeunes, les soins médicaux et l'aide aux chômeurs, les membres de la famille continuent néanmoins de s'entraider énormément. Le ménage et la garde des enfants d'âge préscolaire restent en grande partie des travaux non rémunérés assurés par les épouses et les